



MUNICIPALITÉ CALIXA-LAVALLÉE

INFORMATIONS AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Suite à la soirée d'information du 10 octobre dernier, concernant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, voici le cheminement du programme :

- | | |
|--|---------------------------|
| 1- Inscription au programme : | avant le 31 décembre 2018 |
| 2- Adoption d'un règlement d'emprunt par la municipalité : | janvier 2019 |
| 3- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : | mars-avril 2019 |
| 4- Fin du programme : | 31 décembre 2019 |

Ce que vous devez faire avant le 31 décembre 2018 est seulement l'inscription au programme et l'analyse de sol n'est pas obligatoire pour l'inscription.

L'analyse de sol ainsi que les travaux nécessaires pour la mise aux normes de votre installation septique pourront se faire lorsque le règlement d'emprunt aura été approuvé par le MAMOT. Les personnes inscrites au programme en seront informées le moment venu.

Vous devrez vous procurer un permis avant d'entreprendre les travaux.

Lorsque les travaux auront été complétés et que vous aurez en votre possession tous les documents requis (factures; ingénieur et entrepreneur et certificat de conformité de l'ingénieur) vous pourrez obtenir le financement (20,000\$ maximum), date limite 31 décembre 2019.

Pour informations supplémentaires, n'hésitez pas à appeler la direction au : 450-583-6470 poste 3.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal.

La direction.

(MAMOT : Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire)